

NOUVELLES

Don généreux
La Société des Artisans Canadiens-français de la cité de Montréal qui, on le sait, a établi des succursales à Lévis et à Québec, vient d'accomplir un acte de générosité fort louable, en remettant à M. le Dr Boulet, président de la succursale de Québec, un chèque de cent piastres pour les incendies de Saint-Sauveur. Voilà, certes, un exemple qui mérite de trouver des imitateurs et de la reconnaissance.

Le but de cette excellente société est de venir en aide à ceux de ses membres que la maladie empêcherait de vaquer à leurs occupations et d'assurer des secours aux héritiers des membres décédés. Aux premiers elle accorde quatre piastres par semaine, aux seconds la jolie somme de mille piastres.

Fondée en 1876, elle a eu, comme toutes les bonnes œuvres, des commencements très modestes. Mais, aujourd'hui qu'une habile administration l'a établie sur des bases solides et que les précieux avantages en sont démontrés d'une manière éclatante, elle fait des progrès vraiment merveilleux. Ainsi, on sera sans doute étonné d'apprendre que, durant les quatre derniers mois seulement, 800 nouveaux membres ont été admis, sans compter les nombreuses demandes d'admission qui n'ont pas été acceptées.

Selon toutes les apparences, cette association est la société de bienfaisance de l'avenir; celle dans laquelle viendront se fondre toutes les autres, qui, tout au moins, par le fait qu'elle est une institution essentiellement canadienne-française, prendra parmi nous la place de certaines institutions étrangères qui, depuis un certain temps, tentent de s'implanter au milieu de nous.

La charité dont ses membres font preuve lui vaudra sans doute la sympathie de notre public et, pour notre part, nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite.

Ajoutons que les présidents, les secrétaires-trésoriers et beaucoup de membres de Montréal et de Lévis de cette société ont bien voulu prendre rang dans notre belle procession du 24 juin dernier.

Nous les remercions bien cordialement.

Accident

Hier un jeune homme de St-Sauveur du nom de Morin a été victime d'un accident qui aurait pu lui coûter la vie. Etant à placer des perles dans une fenêtre de la maison de ses parents, il se trouvait debout dans une fenêtre au deuxième étage lorsque tout-à-coup le pied lui manqua et il tomba sur le sol d'une hauteur de quarante pieds.

Heureusement dans sa chute, avant d'atteindre le sol il tomba sur le toit d'un petit hangar puis dégringola jusqu'à terre, ce qui amortit considérablement sa chute.

Dependant le malheureux s'est infligé plusieurs blessures de peu de gravité et s'est démis un poignet. Il va en être quitte pour quelques jours de repos.

Personnel

Le révérend J. E. Martin, curé de St-Paul, Minnesota, délégué de la société Saint-Jean-Baptiste de cet endroit à notre fête nationale, est parti vendredi dernier pour Rimouski où demeure sa famille.

Decouverte mystérieuse du cadavre d'un enfant

Dans le cours de l'après-midi, vendredi dernier, le corps d'un enfant nouveau né a été trouvé au coin des rues St-Ours et St-Joseph. Comment est-il arrivé là, personne ne le sait, car encombrée comme l'est la rue St-Joseph dans l'après-midi, il semble impossible qu'on ait pu y déposer le cadavre sans que les passants s'en soient aperçus. Il y a là un mystère à élucider.

Le coroner s'est emparé du petit cadavre et il l'a enlevé. Il est probable que l'enfant est né vivant et qu'on se trouve en présence d'un cas d'infanticide.

Attention! A ceux qui veulent l'amélioration des races de chevaux

Des citoyens de Québec amateurs de sport et désireux de donner un élan et encourager l'élevage des chevaux de race dans le district de Québec, ont organisé une course pour les poulains de 3 ans qui devra avoir lieu au mois d'août prochain.

L'on verra à ces courses des poulains au nombre de huit, produits et élevés à Québec et dans le district de Québec, qui par leur course rapide prouveront qu'à Québec comme ailleurs l'on peut élever avec avantage des chevaux de race, et que, dans un avenir rapproché l'on pourra organiser avec notre propre élevage des grandes courses avec succès et ramener à Québec les beaux jours de sport d'autrefois. Alors nos citoyens n'auront plus pour se procurer des chevaux de luxe, à recourir à l'étranger. Les cultivateurs ne devraient pas quand ils agissent du service de reproducteur, chercher trop l'économie, car dans cette branche comme dans toutes les autres, le plus cher est le plus avantageux; il n'est pas plus coûteux d'élever un poulain ayant des aptitudes à trotter un mille en 2:30 qu'un poulain de travail; et quelle différence dans la valeur!

A l'occasion de cette course de poulains il est de l'intention des citoyens d'organiser deux bonnes journées de sport en donnant chaque jour trois courses où tous les chevaux du Dominion seront invités à concourir.

Nul doute que le département de l'agriculture encouragera ce nouveau sport qui est organisé à l'avantage des grands intérêts de l'agriculture et lui accordera son patronage distingué.

Il est de l'intention des citoyens aussi d'avoir l'année prochaine des courses de poulains de 4 ans 3 ans et 2 ans. On forme actuellement une association à cet effet.

Le Dr S. E. Grondin

Le Dr S. Grondin, arrivé d'Europe mardi dernier, recouvrira son bureau de consultation à sa nouvelle résidence, 73 rue Ste. Anne, lundi le 24 du courant, à 2 heures p. m.

Le Dr reprendra en même temps son service privé à l'hôpital du Sacre-Cœur. Ce service comprend maintenant douze chambres privées qui sont à la disposition des personnes désirant subir des traitements. La location de ces chambres s'obtient à raison de 10, 20 et 30 piastres par mois en s'adressant au docteur lui-même.

Madame la supérieure a en la bienveillante générosité de mettre à la disposition du docteur Grondin, quatre lits pour les pauvres de son service. Ceux-ci y seront reçus gratuitement.

Téléphone No. 17. e 1s.

Importations Françaises

La maison Dr Ed. Morin et Cie, a le plaisir d'annoncer aux médecins et au public en général, qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de produits français, tels que médecines patentées, parfumeries et articles de toilette dans les derniers goûts. Une visite est respectueusement sollicitée.



Cette Colonne

EST RESERVEE POUR

BRUNET, LAURENT & CIE.

Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et Prelarts est au complet.

Tapis Tapisserie
Tapis Bruxelles
Tapis Ecossais
Tapis Velours
Tapis ficelle

BRUNET, LAURENT & CIE.

Etoffes a Robes

Haute nouveauté en couleurs et en dessins très variés.

BRUNET, LAURENT & CIE.

Cachemires Noirs

Nos Cachemires Henriettes, comme toujours, défient la concurrence. Nous vendons un bon Cachemire pour 25c. la verge, un Cachemire de Velours extra de 46 pouces pour 45c. la verge.

BRUNET, LAURENT & CIE.

OMBRILLES ET PARAPLUIES

Le assorties les plus nouveaux et les plus jolis dans cette ligne sont offerts à nos clients.

BRUNET, LAURENT & CIE.

AUSSI

Ganterie en kid
Ganterie en soie
Ganterie en fil

Dentelles de France
Dentelles de Suisse
Dentelles de Belgique
Dentelles d'Angleterre

Broderies fines pour costumes, 40 pouces de large, depuis \$1.00 à \$4.00 la verge, chez

BRUNET, LAURENT & CIE.

Département messieurs

Cols, Cravates, Gants de tous genres, Serges françaises, Tweeds français et écossais dans les plus nouveaux patrons.

Hardes faites sur commande et garantie, chez

Brunet, Laurent & Cie,

ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ERABLE

ST-ROCH

TELEPHONE No 261

Deménagement de la Maison Robitaille, Bernier & Bernier
COUVERTURE SAMEDI
Nouveaux Magasins, Coin des rues Saint-Joseph et de la Concorde
Grandes Importations de Hautes Nouveautés
Installation Splendide

LA JUSTICE

LOTÉRIE NATIONALE		NOMINCLATURE DES LOTS	
Le 25 ^e tirage mensuel		1 Immense de \$5,000.00	\$5,000.00
AURA LIEU		1 do de 2,000.00	2,000.00
MERCREDI 17 Juillet 1889		1 do de 1,000.00	1,000.00
A 2 heures P. M.		1 do de 500.00	500.00
Au profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Victoria, chapitre		20 Assemblables de 200.00	4,000.00
Au cabinet de Lecture paroissial, à Montréal, Canada.		20 Montres d'or de 100.00	2,000.00
VALEUR DES LOTS		1000 d'argent de 10.00	10,000.00
\$50,000		1000 Services de toilette de 5.00	5,000.00
GROS LOT UN IMMENSE \$5,000		2307 Lots valant...	\$50,000.00
\$1.00 Le Billet		Cont du Billet	\$1.00
Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le jour du tirage.		Le Secrétaire,	S. E. LEBLANC
Victor Marier		Bureaux: 19 Rue St-Jacques	MONTREAL, CANADA.

Agent pour la vente des billets à Québec, et à qui tout demande de billets par lettre doit être adressée, No. 83, rue d'Aiguillon.

Pour la commodité du public des dépôts de Billets ont été faits chez Messieurs ALPHONSE LECAR, rue Desjardins; FERNAND BELAND, 264, rue St-Jean; J. O. I. P. DERY, 40 rue St-Pierre; JOS. THÉRIER, 263 rue St-Valier, St-Sauveur; JOS. CORR, 243, rue St-Paul; JOS. DONATI, 151, rue St-Joseph.

La Compagnie Chinie QUEBEC

Ancienne maison MATHOT fondée en 1808

Fabricants de clous et de Moulanges et

Marchands de Fer

Successeur de BEAUDET & CHINIC

COMMERCE de GROS et de DÉTAIL

PROPRIÉTAIRES DES MAISONS SUIVANTES:

CLOUTERIE VENTADOUR, Beauport
FABRIQUE DE MOULANGES, rue de la chapelle St-Roch
ENTREPOT DE GROSSE QUINAILLERIE et de CHARBONNAGE, rue des Sœurs, Basse-Ville
BUREAUX et MAISON de VENTE, pied de la côte de la Montagne.

VENANT D'ÊTRE RECUES PAR LA LIGNE BOSSIÈRE
3,000 Pierres à Moulanges de qualité supérieure choisies dans les carrières mêmes

Mutual Reserve Fund Life Association

Cette Association fournit l'assurance de vie A MOITIÉ PRIX des taux de n'importe quelle autre compagnie.

Son ACTIF excède \$2,000,000. Elle possède, EN RÉSERVE, argent comptant, AU-DÉLA de \$2,000,000.

Elle a déjà payé aux veuves et aux orphelins de ses membres défunts \$3,000,000.

Elle fait, CHAQUE ANNÉE, pour plus de \$1,000,000 de nouvelles affaires. Elle a déjà éparpillé argent comptant à ses membres, par la réduction des primes, pour plus de \$1,000,000.

Ses Polices

ne contiennent aucune restriction quelconque relative à la RÉSIDENCE, à l'OCCUPATION, au VOYAGE, et l'assuré peut résider ou voyager là où il le désire, sans avoir à payer aucun extra de prime.

COMMENT L'ON DEVIENT MEMBRE

L'assuré doit d'abord payer le montant exécutif, \$3.00 pour tous les cas, et ainsi un DROIT D'ENTRÉE proportionnel au montant de la POLICE, quelque soit l'âge de l'assuré.

Droit d'entrée

Pour \$1,000 d'assurance, \$ 8.00 Pour \$5,000 d'assurance, \$20.00

" 2,000 " 12.00 " 10,000 " 40.00

" 3,000 " 15.00 " 15,000 " 60.00

" 4,000 " 18.00 " 20,000 " 80.00

Comme c'est un DROIT D'ENTRÉE, ce droit ne se paie QU'UNE SEULE FOIS.

L'assuré doit, de plus, en donnant son application, payer le droit ANNUEL de \$3.00 par CHAQUE \$1,000 d'assurance. Ainsi, s'il assure pour \$5,000, \$10,000, \$15,000, \$20,000, il aura à payer, d'abord, CHAQUE ANNÉE \$15, \$30, \$45, \$60, suivant le cas, et la première année, il devra payer ce droit annuel en même temps que le droit d'entrée.

Si l'assuré veut résilier la police, tous les agents payés sont REMISE, MOINS LES \$3.00 POUR L'EXAMEN MÉDICAL.

Et maintenant, tous les DEUX MOIS, c'est-à-dire le premier des mois de Février, Avril, Juin, Août, Octobre et Décembre, l'assuré aura à contribuer pour sa part au paiement des réductions pour cause de mortalité.

Le tableau suivant indique le MAXIMUM de ces contributions, et ainsi la MOYENNE du coût de ces contributions depuis sept ans, pour chaque \$1,000 d'assurance.

Montant qui peut être collecté tous les deux mois, pour chaque \$1,000 d'assurance.	Maximum ou le plus haut montant auquel ces contributions peuvent s'élever dans un an.	Moyenne de ce que ces contributions ont coûté, par année, depuis sept ans.	Par chaque \$1,000 elles ne se sont pas élevées en moyenne à plus de
25	\$1.80	\$10.76	\$5.00
26	1.81	10.84	6.01
27	1.82	10.93	6.13
28	1.84	11.03	6.25
29	1.85	11.13	6.37
30	1.87	11.24	6.49
31	1.89	11.35	6.61
32	1.91	11.46	6.73
33	1.94	11.57	6.85
34	1.96	11.67	6.97
35	1.99	11.79	7.09
36	2.02	11.92	7.21
37	2.05	12.05	7.33
38	2.08	12.18	7.45
39	2.13	12.30	7.57
40	2.19	12.43	7.69
41	2.25	12.56	7.81
42	2.31	12.69	7.93
43	2.37	12.83	8.05
44	2.43	12.96	8.17
45	2.49	13.10	8.29
46	2.55	13.23	8.41
47	2.61	13.37	8.53
48	2.67	13.50	8.65
49	2.74	13.64	8.77
50	2.80	13.78	8.89
51	2.87	13.92	9.01
52	2.94	14.06	9.13
53	3.01	14.20	9.25
54	3.08	14.34	9.37
55	3.14	14.48	9.49
56	3.21	14.62	9.61
57	3.28	14.76	9.73
58	3.34	14.90	9.85
59	3.41	15.04	9.97
60	3.48	15.18	10.09
61	3.55	15.32	10.21
62	3.62	15.46	10.33
63	3.69	15.60	10.45
64	3.76	15.74	10.57
65	3.83	15.88	10.69
66	3.90	16.02	10.81
67	3.97	16.16	10.93
68	4.04	16.30	11.05
69	4.11	16.44	11.17
70	4.18	16.58	11.29
71	4.25	16.72	11.41
72	4.32	16.86	11.53
73	4.39	17.00	11.65
74	4.46	17.14	11.77
75	4.53	17.28	11.89
76	4.60	17.42	12.01
77	4.67	17.56	12.13
78	4.74	17.70	12.25
79	4.81	17.84	12.37
80	4.88	17.98	12.49
81	4.95	18.12	12.61
82	5.02	18.26	12.73
83	5.09	18.40	12.85
84	5.16	18.54	12.97
85	5.23	18.68	13.09
86	5.30	18.82	13.21
87	5.37	18.96	13.33
88	5.44	19.10	13.45
89	5.51	19.24	13.57
90	5.58	19.38	13.69
91	5.65	19.52	13.81
92	5.72	19.66	13.93
93	5.79	19.80	14.05
94	5.86	19.94	14.17
95	5.93	20.08	14.29
96	6.00	20.22	14.41
97	6.07	20.36	14.53
98	6.14	20.50	14.65
99	6.21	20.64	14.77
100	6.28	20.78	14.89

NOTES BIEN CECI

Les primes payables tous les deux mois, n'augmentent pas d'année en année avec le chiffre de l'âge. Ainsi, à part son droit ANNUEL de \$3 par chaque \$1,000 d'assurance, un homme qui assure à l'âge de 20 ans, \$10,000 JAMAIS plus que le MAXIMUM indiqué dans le tableau ci-dessus, soit pour \$10,000 d'assurance, \$18.37 dans un an, ou \$3.06 tous les DEUX MOIS. Au contraire, il paiera MOINS, et si la moyenne indiquée dans le tableau ci-dessus se maintient, une Police de \$1,000 ne lui coûtera, à part le droit annuel de \$3, que \$1.12 par année, ou MOINS de \$2.00 tous les deux mois.

FONDS DE RÉSERVE

Le FONDS DE RÉSERVE de l'Association pourait à ce que, après CINQUANTE années, l'assuré puisse, A SON CHOIX, en retirer une certaine somme argent comptant, ou appliquer cette somme au paiement de ses primes futures.

Sur la liste des assurés figurent les noms des personnes suivantes: L'honorable A. R. Angers, Lieutenant-gouverneur de la province de Québec; L'honorable S. H. Blake, Toronto; Hon. Honoré Mercier, premier ministre de Québec; Hon. A. G. Blair, premier ministre du Nouveau-Brunswick; les honorables Jules Gill, Davidson, Wardele, de Montréal; les honorables Jules Caron, Larue, de Québec; St. Grandin, Mgr Taché, archevêque de St-Basile, Maritimes; les honorables S. R. Tuboulet, et C. A. Geoffroy, avocat, C. R. de Montréal; A. Desjardins, M. P., président de la Banque Jacques-Cartier, Montréal; A. L. De Martigny, caissier de la Banque Jacques-Cartier, Montréal; E. Vatin, caissier de la Banque d'Epargne, Montréal; W. White, surintendant du chemin de fer du Pacifique canadien; M. Labé Longue, Montréal, etc., etc., etc.

PHILIPPE MASSON,

Surintendant d'agences, Bureau: No 28, rue Saint-Pierre, Basse-Ville.—Boîte 63, Bureau de Poste, Saint-Roch de Québec.—BONS AGENTS DEMANDÉS.

SULKY FAUCHEUSE

CHARENTE VILLAGE RÂTEAUX

Charette de course MOISONNEUSES

VOITURES A PLANCHES ETC., ETC.

BUGGIES, WAGONS, et te., etc.

Instruments d'agriculture de toutes sortes

P. T. LÉGARÉ

177, RUE SAINT-PAUL, QUEBEC.

10 juin

Feuilleton de LA JUSTICE

66

BOITE DE PLOMB

—Retournons chez le magistrat, dit le comte de Nantilly; maintenant que la conduite de ce cher enfant peut être expliquée, il nous le rendra.

Il fallut un certain temps pour expliquer l'étrange aventure qui en rendant au prisonnier tous ses droits à l'estime, changeait d'une façon si complète sa destinée. Il faudrait nécessairement régulariser les actes devant un tribunal civil, car Raimbaud et sa femme étaient morts. Un seul homme avec la Joubarbe connaissait ce secret, l'ancien évadé de la Nouvelle-Calédonie, mais on ne perdait pas l'espérance de le rejoindre. Les misérables de cette sorte sont toujours repris par la justice, et la Joubarbe viendrait en aide à la justice.

Le magistrat signa un ordre d'élargissement et Marguerite appuyée au bras de Lucile entra dans la chambre du jeune homme.

Une ardente rougeur monta à ses joues quand il reconnut les deux femmes dont l'estime et la sympathie lui étaient si chères.

—Vous! s'écria-t-il, vous, madame! et vous, mademoiselle! Oh! c'est trop de bonté, d'indulgence et de grâce. Vous avez voulu me prouver que vous ne me soupçonnez pas....

—Mais personne ne vous accuse ni ne vous soupçonne, répondit Marguerite, tous les malentendus sont

